

Pour diffusion immédiate

**LE CONSEIL NATIONAL DES LIGNES AÉRIENNES DU CANADA SE RÉJOUIT DE L'ANNONCE DU
GOUVERNEMENT FÉDÉRAL RELATIVE À LA TARIFICATION AÉRIENNE TOUS FRAIS COMPRIS**

OTTAWA, le 16 décembre 2011 – Le Conseil national des lignes aériennes du Canada (CNLA) se réjouit de l'annonce que le ministre d'État (Transports) et le secrétaire parlementaire du ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités ont faite aujourd'hui concernant la proposition de la réglementation exigeant que les transporteurs aériens du Canada incluent tous les frais et toutes les taxes dans les prix annoncés.

Le CNLA est impatient de participer à ce processus et félicite le ministre Fletcher pour avoir fait progresser cette initiative. C'est une étape très attendue qui va permettre aux consommateurs de connaître facilement le tarif aérien total sachant que la nouvelle réglementation s'étendra à toutes les lignes aériennes — domestiques et internationales — avec lesquelles les transporteurs canadiens sont en concurrence.

Le Conseil national des lignes aériennes du Canada est l'association corporative qui représente les plus grands transporteurs aériens commerciaux du Canada. Il s'est donné pour but d'assurer aux consommateurs canadiens des déplacements aériens sûrs, durables et concurrentiels.

— 30 —

Renseignements complémentaires :

Janet Meldrum, adjointe administrative
Conseil national des lignes aériennes du Canada
Tél. : 613-231-7223
admin@conseilaerien.ca